

**Rostec**

## *Rostec améliore sa compétitivité grâce à la diminution des personnels*

Conformément à la stratégie de développement, Rostec prévoit de réaliser une optimisation du personnel administratif de gestion. Cela permettra d'augmenter le salaire moyen dans la Corporation. Par la même, Rostec arrivera au niveau du marché pour les salaires, elle deviendra compétitive du point de vue de la lutte pour les talents avec les sociétés privées.

Comme l'a expliqué le directeur général de Rostec Sergueï Tchemezov, la Corporation à une nouvelle étape de son développement : durant les premières années de travail, la tâche principale a été la consolidation des actifs, la création de structures intégrées verticales et une répartition spécialisée.

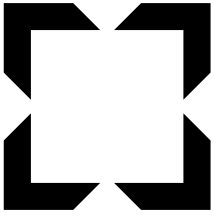
«Il y a aujourd'hui les objectifs dans l'ordre suivant: croissance de l'attractivité pour les investissements et augmentation de la valeur des actifs. Cela signifie que nos approches pour la gestion changent et, par conséquent, qu'il y aura face aux dirigeants de la Corporation de nouvelles tâches dont l'attraction de spécialistes de haute classe venant du secteur privé ce qui permettra d'augmenter sensiblement la compétitivité de la Corporation au niveau mondial», – a indiqué le dirigeant de la Corporation.

La diminution du personnel administratif permettra de changer qualitativement le processus de gestion des organisations de la Corporation : on diminue le temps de prise des décisions, le processus de passage des décisions de gestion du centre de la Corporation aux sociétés holdings sera plus clair et transparent.

Actuellement, la part de l'appareil administratif de gestion de Rostec et de ses organisations au total parmi le nombre de collaborateurs représente 18% (85 000 personnes) avec une norme de 5-10% (cette norme est déterminée, à partir de l'analyse de l'activité des plus importantes corporations concurrentes). Ainsi, il est prévu de diminuer l'appareil de deux fois.

Le premier pas consistera par l'optimisation de l'appareil central de la Corporation. Il est prévu de diminuer avant le 1er septembre 2015 la moitié de ses collaborateurs (nombre moyen de collaborateurs de l'appareil central en 2014 – 620 personnes). Cela sera un exemple pour l'optimisation future dans les organisations de la Corporation. Il est prévu de réaliser l'optimisation principale durant les années 2015-2016.

La décision de licencier sera prise suivant les bilans de l'audit du personnel au sein de la Corporation réalisé par une société RH indépendante. Tout le monde passera les tests sans



## **Rostec**

exception, en commençant par les adjoints du directeur général. La décision finale sera prise au minimum par deux dirigeants ce qui permettra au maximum d'éviter un jugement objectif.

Le processus aura lieu en stricte conformité avec le Code du travail, les collaborateurs licenciés recevront la compensation prévue par la loi. Avec cela, il faut souligner qu'une aide peut leur être accordée pour retrouver un travail.

Une partie des collaborateurs pourra suivre une reconversion et retrouver un travail dans d'autres départements de la Corporation, d'autres seront licenciés conformément au Code du travail, et s'ils ont atteint l'âge de la retraite : mis à la retraite.

Il peut être proposé une place dans les conseils d'administrations aux spécialistes uniques avec une grande expérience de travail quand ils atteignent l'âge de la retraite. Avec cela, le licenciement des ingénieurs – techniciens à la fabrique (maîtres, chefs d'atelier, technologues) n'est pas prévu.